

Décision 2024/31



Conclusion d'un bail commercial pour l'exploitation de l'estaminet de Ors au profit de la société CŒUR DE MORMAL

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la CA2C gère un patrimoine immobilier foncier et bâti ayant pour objectif principal, la création d'emplois et le développement territorial.

Au sein de ce patrimoine, la CA2C est propriétaire d'un estaminet sur la commune de Ors disponible à la location afin d'y exercer l'activité de restaurant.

L'entreprise CŒUR DE MORMAL, représentée par Monsieur Nicolas SIRVEN, dont le siège social est situé 3 rue du Quesnoy, 59530 Locquignol, a émis le souhait d'implanter son activité de café-restaurant.

*Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis,
En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020, notamment sur la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :*

DÉCIDE

De convenir de la conclusion d'un bail commercial, de l'estaminet de Ors, au profit de la société CŒUR DE MORMAL, conformément à la tarification en vigueur, soit 6000€ HT/HC par an, débutant le jour de la signature d'acquisition du fonds de commerce auprès du mandataire judiciaire, soit le 31 juillet 2024.

Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 01/08/2024 Publication le 01/08/2024 <i>Vu, Le Président – Serge SIMEON</i>	Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 01/08/2024 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON
---	--

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEC2024_31
Objet :	Décision N°2024/31 - Conclusion d'un bail commercial pour l'exploitation de l'estaminet de Ors au profit de la société C?UR DE MORMAL
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-08-01 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.3 - Locations
Identifiant unique :	059-200030633-20240801-DEC2024_31-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20240801-DEC2024_31-AR-1-1_0.xml	text/xml	955 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DEC2024.31.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20240801-DEC2024_31-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	184.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 août 2024 à 15h48min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 août 2024 à 15h48min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 août 2024 à 15h48min36s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 août 2024 à 15h48min51s	Reçu par le MI le 2024-08-01